Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion et Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'autonomie, saluent la publication ce jour au Journal Officiel du décret relatif à la création de la carte mobilité-inclusion.

Ce décret, qui répond à un engagement pris par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 décembre 2014, s'inscrit dans le cadre de la loi pour une République numérique.

Elaborée au format carte de crédit, cette carte unique, sécurisée et infalsifiable remplacera progressivement, à partir du 1er janvier 2017, les cartes en format papier actuellement délivrées aux personnes handicapées : les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

La carte mobilité-inclusion, qui maintient les droits attachés aux trois cartes auxquelles elle se substitue, permettra à ses porteurs de voir leurs droits plus facilement reconnus. Concrètement, lorsqu'une personne détentrice de la carte de stationnement sera également détentrice d'une carte d'invalidité ou de priorité, deux cartes lui seront fournies : l'une pourra ainsi rester sur le pare-brise de la voiture, et l'autre pourra être emportée par son détenteur.

Sa fabrication sera confiée à l'Imprimerie nationale, qui la dotera de toutes les sécurités actuelles. Elle sera fabriquée en 48 heures et expédiée directement au domicile des personnes.

Les personnes en situation de handicap attendaient depuis longtemps la modernisation de cette carte qui mettra fin aux fraudes diverses dont elles étaient victimes : fausses cartes, ou utilisation de la carte par un tiers. La création de cette carte est un acte fort de modernisation et de simplification qui facilitera le quotidien de millions de personnes.

« Cette nouvelle carte, plus simple et plus moderne, facilitera la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Elle est une des actions qui soulignent notre mobilisation pour les accompagner dans les meilleures conditions », déclare Marisol TOURAINE.

« La carte mobilité inclusion démontre avec force que le service aux usagers est au cœur des démarches de modernisation que nous avons impulsées. En outre la fin de la fabrication – parfois manuelle – des cartes destinées aux personnes handicapées par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) leur permettra de se concentrer sur leurs missions principales: l'accueil des personnes et des familles, l'information et l'orientation », déclare Ségolène NEUVILLE.